MAIRIE de BEAUMONT

****

Le conseil municipal est convoqué en séance publique le 05 novembre 2026 à 19h30, à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 10 septembre 2026
- Décisions modificatives – budget commune
- Prime du personnel
- Restauration du personnel communal : prise en charge par la commune

Questions et informations diverses :

Réunion du 05 novembre 2026
PV et registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le 05 novembre, à dix-neuf heure trente, le conseil municipal de Beaumont, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme le Maire, DAUVISSAT Lysiane

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents 10
Quorum : 8

Membres présents :
ALLARD Jean-Hervé - COLLIN Aurore - DAUVISSAT Lysiane - DÉRY Dominique - DUBOIS Francis DUGNY Amandine – DUGNY David - MION Francis - NODOT Françoise - PRIBILLE Françoise -

Membres absents ayant donné pouvoir :
BOUROTTE Flavie à DAUVISSAT Lysiane
CHEMINAL Francis à DUBOIS Francis
MINARD Odile à NODOT Françoise

Membres absents :
-ANDRÉ Aurélien
- REBOULEAU Roxane

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance

DUBOIS Francis est désigné secrétaire de séance.

****

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

Délibération 35/2026
Décision modificative budgétaire – Ajustement des crédits liés aux amortissements des biens mis à disposition :

Afin de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires à la prise en compte des amortissements relatifs aux biens mis à disposition de la collectivité, il est proposé d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des voix présentes,

1. Section de fonctionnement (SF)

Opération	Chapitre / compte	Montant
Dépense	Chapitre 042 – Compte 6811	+ 3 364,20 €
Dépense	Chapitre 011 - Compte 61524	– 3 364,20 €
Total SF		0,00 €

La décision modificative permet de financer la dotation aux amortissements (chapitre 042) par une diminution équivalente des dépenses du chapitre 011, sans modifier le total de la section de fonctionnement.

2. Section d'investissement (SI)

Opération	Chapitre / compte	Montant
Dépense	Chapitre 21	+ 3 364,20 €
Recette	Chapitre 040 – Compte 28041512	+ 27,48 €
Recette	Chapitre 040 – Compte 2804182	+ 3 336,72 €
Total des recettes SI		3 364,20 €
Total SI		3 364,20 €

Les recettes d'investissement du chapitre 040 correspondent à la contrepartie des opérations d'ordre liées aux amortissements.

3. Équilibre de la décision modificative

- Section de fonctionnement : équilibre à 0,00 €.
- Section d'investissement : 3 364,20 € de dépenses financées par 3 364,20 € de recettes.
- Équilibre global : la DM est équilibrée, sans augmentation du budget total.

Délibération 36/2026
Objet : Virement de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » afin de faire face aux dépenses de personnel prévues jusqu'à la fin de l'exercice ;
Considérant l'insuffisance des crédits disponibles au chapitre 012 ;
Considérant la disponibilité de crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général » permettant de financer cet ajustement ;

Il est proposé de procéder à un transfert de crédits entre les chapitres 011 et 012 de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver la décision modificative au budget principal de l'exercice 2026, selon les mouvements de crédits suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses	Montant
Chapitre 011 – Charges à caractère général	– 11 000 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	+ 11 000 €
Incidence sur le total des dépenses	**0 €**

Article 2 : De préciser que cette modification est réalisée à enveloppe constante, sans modification de l'équilibre global de la section de fonctionnement.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches et écritures budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente décision modificative, dans le respect des règles applicables à la nomenclature M57.

Équilibre de la décision modificative

- Section de fonctionnement : équilibre à 0,00 €.
- Équilibre global : la DM est équilibrée, sans augmentation du budget total.

Délibération n°37/2026
Restauration du personnel communal : prise en charge par la commune :

Mme le Maire indique
Que la commune souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de travail et au bien-être de ses agents ;
Qu'il convient de définir les modalités de participation financière de la commune aux frais de restauration des agents, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;
Que des membres du personnel communal accompagnent et déjeunent avec les enfants tous les jours d'école ;

Que les agents, ne font plus partis de la commune de Seignelay et qu'il y a lieu de modifier la délibération du 09 juillet 2009 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :
La commune prendra en charge les frais de restauration au bénéfice des agents communaux, selon les modalités définies par la présente délibération.
Les repas figureront sur le bulletin de salaire de chaque agent concerné comme avantage en nature.
La présente délibération prendra effet à compter du 05 novembre 2026, sous réserve de l'accomplissement des formalités légales applicables.

Délibération n°38/2026
4)Prime du personnel 2026 :

Sur proposition de Mme le Maire
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à deux abstentions et onze voix pour,

DÉCIDE d'instituer au profit du personnel, la prime d'intéressement à la performance suivante :

Services concernés	Objectifs à atteindre	Nombre de bénéficiaire	Montant maximal de la prime pour le service concerné
Adjoint technique	Rangement et entretien régulier Anticipation du travail Propreté des locaux assiduité	*3*	*280€*
ATSEM	qualité relationnelle avec les enfants, les parents disponibilité, assiduité	*1*	*100€*
Adjoint administratif	Satisfaction de l'administré Rigourosité, autonomie assiduité	*2*	*200€*
Adjoint d'animation	disponibilité, qualité relation avec les enfants, les parents assiduité	*2*	*160€*

Questions et informations diverses :

Mr DUBOIS Francis indique que les devis concernant la climatisation des écoles et la mise en place de vidéo protection dans les endroits « sensibles » de la commune sont arrivés.

Un débat est engagé concernant les installations. Cependant, afin pouvoir finaliser les études, il manque des indications. Une décision sera prise au prochain conseil.

Il est signalé que, de nombreux véhicules stationnent régulièrement sur les trottoirs Grande rue, entravant ainsi la circulation des piétons.
Cette situation présente un risque pour la sécurité des usagers, notamment des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des parents avec poussettes et des enfants, qui sont parfois contraints de circuler sur la chaussée pour contourner les véhicules.

Il est demandé qu'une attention particulière soit portée à cette problématique et que des mesures soient envisagées afin de faire respecter les règles de stationnement et de garantir la sécurité des piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance
DUBOIS Francis

Mme Le Maire
DAUVISSAT Lysiane